





## TABLE DES MATIÈRES

|  |    |
|--|----|
| LISTE DES COLLABORATEURS-----  | 2  |
| LISTE DES ACRONYMES-----   | 3  |
| MISE EN CONTEXTE-----  | 4  |
| 1. DÉMARCHE PRÉPARATOIRE AUX CONSULTATIONS-----  | 5  |
| 1.1 MODE DE CONSULTATION-----  | 5  |
| 1.2 DATES DE LA DEUXIÈME CONSULTATION DU PUBLIC-----   | 5  |
| 1.3. DÉROULEMENT DES SOIRÉES-----  | 6  |
| 1.4 INFORMATION ET PUBLICITÉ DIFFUSÉES PRÉALABLEMENT À LA DEUXIÈME<br>CONSULTATION DU PUBLIC-----  | 6  |
| 1.5 LE NOMBRE DE PARTICIPANTS-----   | 7  |
| 2. BILAN DES PROPOS RECUEILLIS AUPRÈS DES PARTICIPANTS LORS<br>DE LA 2 <sup>E</sup> CONSULTATION DU PUBLIC SUR LES ORIENTATIONS DU<br>PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE L'AGENCE<br>FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS----- | 8  |
| SOIRÉE 1 : MRC NICOLET-YAMASKA-----  | 11 |
| SOIRÉE 2 : MRC BÉCANCOUR-----  | 15 |
| SOIRÉE 3 : MRC DE DRUMMOND-----  | 21 |
| SOIRÉE 4 : MRC D'ARTHABASKA-----   | 27 |
| SOIRÉE 5 : MRC DE L'ÉRABLE-----  | 33 |
| 3. RÉSUMÉ RÉGIONAL DE LA DEUXIÈME CONSULTATION PUBLIQUE---   | 39 |
| ANNEXE 1 : AVIS PUBLICS, COMMUNIQUÉS DE PRESSE ET ARTICLE DE<br>JOURNAL-----   | 41 |
| ANNEXE 2 : RÉSUMÉ DES ACÉTATES PRÉSENTÉS LORS DES SOIRÉES<br>DE CONSULTATION-----  | 45 |

## LISTE DES COLLABORATEURS

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Rédaction :           | Mme Sophie Simard, ing.f.  |
| Comité de rédaction : | M. François Brassard, ing. f. M.Sc., coordonnateur<br>du PPMV à l'Agence forestière des Bois-Francis<br><br>M. Jacques Moisan, ing. f. M.Sc., directeur général<br>de l'Agence forestière des Bois-Francis   |
| Orientations :        | <u>Comité PPMV</u><br><br>M. Stéphane Lebel, ing.f., directeur général<br>Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic inc.<br><br>M. Ghislain Leblond, ing.f., directeur général<br>Syndicat de producteurs de bois du Centre-du-<br>Québec<br><br>M. François Bourassa, tech.f.,<br>Panneaux Tembec OSB inc.<br><br>M. Gérald Lapierre ing.f.,<br>Ministère des Ressources naturelles du Québec<br><br>M. Denis Ouellette, aménagiste,<br>MRC d'Arthabaska |
| Autre collaborateur   | Céline Brault, adjointe administrative<br>Agence forestière des Bois-Francis   |

## **LISTE DES ACRONYMES**

|        |  |
|--------|--|
| AFBF   | Agence forestière des Bois-Francs                                    |
| MRC    | Municipalité régionale de comté                                      |
| MRN    | Ministère des Ressources naturelles                                  |
| PAAR   | Programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie    |
| PPMV   | Plan de protection et de mise en valeur                              |
| SOPFIM | Société de protection des forêts contre les insectes et les maladies |

## **MISE EN CONTEXTE**

L'Agence forestière des Bois-Francs a entrepris l'élaboration d'un Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV) afin de se doter d'un outil qui permettra d'assurer une meilleure gestion de la ressource forestière de la région. La confection du PPMV s'inscrit dans la Loi sur les forêts et s'appuie sur les six critères de développement durable qu'il a à rencontrer. Le sixième critère fait référence à « la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées ». C'est afin de respecter ce critère que l'Agence forestière des Bois-Francs a entrepris des démarches de consultation du public lors de la confection de son PPMV. Un intérêt particulier pour cet exercice relève du fait que la quasi-totalité des forêts du territoire desservi par l'Agence est de tenure privée.

Plusieurs étapes de l'élaboration du PPMV ont déjà été réalisées. Une première consultation du public, un calcul de la possibilité forestière, un sondage auprès des propriétaires de boisés ainsi qu'une étude des ressources associées à la forêt (bois, faune et écosystème) ont été complétés à ce jour. La première consultation du public a été tenue par l'AFBF au printemps 1999 afin de cerner les problèmes de protection et de mise en valeur des boisés privés de la région<sup>1</sup>.

Le présent document se veut une synthèse des propos recueillis auprès de la population lors de la deuxième consultation du public qui visait la validation des orientations du PPMV. Vous y trouverez la démarche préparatoire aux consultations, le détail des commentaires recueillis lors de chacune des soirées ainsi que le résumé régional de cette deuxième consultation du public.

---

<sup>1</sup> Le document synthèse de cette première consultation du public est disponible sur le site de l'AFBF [www@ivic.qc.ca/~afb](http://www@ivic.qc.ca/~afb)

## 1. DÉMARCHE PRÉPARATOIRE AUX CONSULTATIONS

### 1.1 MODE DE CONSULTATION

L'AFBF a procédé selon la même approche que lors de la première consultation publique. L'approche alors préconisée était la tenue de cinq (5) soirées, soit une par MRC constituant le territoire de l'Agence. Une mise en contexte est alors effectuée à la suite de quoi le public a l'occasion de s'exprimer sur chacune des orientations proposées.

### 1.2 DATES DE LA DEUXIÈME CONSULTATION DU PUBLIC

Les dates et lieux établis pour la deuxième consultation du public visent à rejoindre le plus grand nombre de participants possibles. La saison estivale impliquant de nombreux travaux tant dans le domaine forestier qu'agricole ainsi que l'approche de l'échéance du PPMV ont été les deux facteurs déterminants pour tenir les consultations à ces dates.

| <b>Municipalité</b> | <b>Date et heure</b>   | <b>Lieu</b>  |
|---------------------|------------------------|--|
| MRC Nicolet-Yamaska | 18 avril 2000<br>19h30 | <b>Bureaux de la MRC de Nicolet</b><br>257, rue Mgr Courchesne à Nicolet                             |
| MRC Bécancour       | 20 avril 2000<br>19h30 | <b>Bureaux de la MRC de Bécancour</b><br>3691, boul. Bécancour, Ville de Bécancour, secteur Gentilly |
| MRC Drummond        | 25 avril 2000<br>19h30 | <b>Bureaux de la MRC de Drummond</b><br>436, rue Lindsay à Drummondville                             |
| MRC Arthabaska      | 2 mai 2000<br>19h30    | <b>Centre communautaire Arthabaska</b><br>735, boul. Bois-Francis Sud à Victoriaville                |
| MRC de l'Érable     | 3 mai 2000<br>19h30    | <b>Motel Le Phare</b><br>745, ave St-Louis à Plessisville  |

### **1.3. DÉROULEMENT DES SOIRÉES**

1. Ouverture par M. Pierre Gaudet, président de l'AFBF ou par M. Jacques Moisan directeur général de l'AFBF.
2. Rappel et mise en contexte par M. Jacques Moisan, directeur général de l'AFBF et M. François Brassard, coordonnateur du PPMV :
  - ✓ Introduction
  - ✓ Rappel des étapes du PPMV réalisées depuis janvier 1998
  - ✓ Présentation des constats et enjeux ressortis de la première consultation du public
  - ✓ Présentations de quelques-unes des orientations qui seront discutées (voir annexe 2)

*Durée : 30 minutes*

3. Discussions sur les différentes orientations du PPMV  
Chacune des orientations ou des groupes d'orientations est discutée.

*Durée : environ 2 heures*

Dans les cas où le nombre de participants le permettait, chacun d'entre eux avait l'occasion de se présenter et d'exprimer ses attentes face à la consultation du public. Lorsque jugées nécessaires, des explications supplémentaires étaient fournies par M. Pierre Gaudet, président de l'AFBF, au cours des soirées de consultation.

### **1.4 INFORMATION ET PUBLICITÉ DIFFUSÉES PRÉALABLEMENT À LA DEUXIÈME CONSULTATION DU PUBLIC**

Des avis publics ont été publiés dans les hebdomadaires de chacune des MRC visées par la consultation. Des documents étaient aussi disponibles afin que les gens désirant se préparer à la consultation puissent le faire. Suite aux consultations du public, certains articles ont paru dans les hebdomadaires de la région. Les articles et avis publiés sont présentés à l'annexe I.

### 1.5 LE NOMBRE DE PARTICIPANTS

| MRC :                              | Nicolet-Yamaska                                       | Bécancour      | Drummond   | Arthabaska   | Érable   |
|------------------------------------|---|----------------|--|--|--|
| <b>Nombre de participants</b>      | 7   | 8              | 19   | 25   | 38   |
| <b>Nombre d'employés de l'AFBF</b> | 3   | 2              | 3  | 3  | 3  |
| <b>Administrateurs de l'AFBF</b>   | 0   | 0              | 3  | 1  | 5  |
| <b>Animateurs</b>                  | Pierre Gaudet,<br>Jacques Moisan<br>François Brassard | Jacques Moisan | Pierre Gaudet<br>Jacques Moisan<br>François Brassard | Pierre Gaudet<br>Jacques Moisan<br>François Brassard | Pierre Gaudet<br>Jacques Moisan<br>François Brassard |
| <b>Secrétaire</b>                  | Sophie Simard   | Sophie Simard  | Sophie Simard  | Sophie Simard  | Sophie Simard  |

**Nombre total de participants : 97<sup>2</sup>**

---

<sup>2</sup> Ce nombre ne tient compte ni des employés ni des administrateurs de l'AFBF qui étaient présents

## **2. BILAN DES PROPOS RECUEILLIS AUPRÈS DES PARTICIPANTS LORS DE LA 2<sup>E</sup> CONSULTATION DU PUBLIC SUR LES ORIENTATIONS DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS**

Les propos cités dans cette section reproduisent le plus fidèlement possible les commentaires recueillis auprès des participants. Ces propos sont associés à chacune des orientations ou groupe d'orientations dont il y a été question lors des consultations publiques.

Les orientations qui sont présentées découlent des critères d'aménagement durable tels que cités dans la Loi sur les Forêts. Afin de faciliter la présentation de ces dernières, elles ont été regroupées en deux volets : la protection des ressources forestières régionales et la mise en valeur des ressources forestières régionales. Chacun des volets comporte plusieurs blocs regroupant les orientations sous des thèmes plus spécifiques tels l'environnement ou le transfert de connaissances.

Voici la liste des orientations telle que distribuée aux participants.

| <b>Orientations du PPMV<br/>De l'Agence forestière des Bois-Francis<br/>Document de consultation publique</b> |  |
|---|--|
| <b>Orientations relatives à la protection des ressources forestières régionales</b>                           |  |
| <i>Environnement</i>  |  |
| 1   | Faire des travaux de drainage forestier qui ne compromettent pas la qualité de l'environnement hydrique  |
| <i>Protection des investissements</i>   |  |
| 2   | Trouver des moyens pour obtenir un engagement du propriétaire de protéger les investissements consentis sur sa propriété   |
| <i>Déboisement</i>  |  |
| 3   | Sensibiliser le milieu agricole des risques encourus à mal déboiser et collaborer à la recherche de solutions  |
| <i>Réglementation municipale</i>  |  |
| 4   | Harmoniser, uniformiser et supporter l'application des règlements sur l'abattage d'arbres et faire connaître ces règlements  |
| 5   | Faire connaître la réglementation existante relative aux bandes riveraines pour la protection des cours d'eau  |
| 6   | Identifier les entraves à l'aménagement forestier durable, notamment une réglementation excessive  |
| <i>Vigie régionale</i>  |  |
| 7   | Maintenir une structure de vigilance des ravageurs forestiers (insectes et maladies)   |
| <i>Exploitation</i>   |  |
| 8   | Promouvoir des méthodes d'exploitation qui protègent les sols forestiers et assurent la régénération forestière naturelle de qualité   |
| <i>Environnement</i>  |  |
| 9   | Évaluer la pertinence du drainage des milieux humides (semi-dénudés)   |
| 10  | Favoriser les travaux sylvicoles qui permettent de maintenir les vieilles forêts   |
| 11  | Identifier et localiser les écosystèmes forestiers exceptionnels et identifier les modalités nécessaires pour les perpétuer  |
| <i>Opération</i>  |  |
| 12  | Favoriser et appliquer des moyens alternatifs aux phytocides pour l'entretien des plantations (préparation de terrain adéquate, reboisement hâtif, utilisation de PFD, etc.) |

| <b>Orientations du PPMV<br/>De l'Agence forestière des Bois-Francis<br/>Document de consultation publique</b> |  |
|---|--|
| <b>Orientations relatives à la mise en valeur des ressources forestières régionales</b>                       |  |
| <i>Sylviculture</i>   |  |
| 13  | Donner une plus grande importance relative à la sylviculture des peuplements naturels via le programme d'aménagement forestier   |
| 14  | Remettre en production les friches à vocation forestière via des coupes de régénération et le reboisement avec des essences adaptées   |
| 15  | Prévoir des travaux sylvicoles dans les jeunes forêts naturelles pour améliorer la productivité (en qualité et quantité)   |
| 16  | Appuyer le développement de l'acéro-sylviculture, c'est-à-dire une production de bois complémentaire à l'acériculture  |
| 17  | Revaloriser la régénération en essences adaptées aux potentiels  |
| 18  | Identifier, localiser et mettre en valeur les friches à vocation forestières   |
| 19  | Favoriser les travaux qui procurent un rendement accru des forêts traitées et augmentent la qualité des tiges  |
| 20  | Prendre en compte les potentiels forestiers dans la mise en priorité des interventions sylvicoles avec aides financières   |
| <i>Ressources</i>   |  |
| 21  | Obtenir plus de fonds monétaires et optimiser leur utilisation   |
| <i>Transfert de connaissance</i>  |  |
| 22  | Inciter les propriétaires à attendre la maturité des peuplements   |
| 23  | Structurer un programme de transfert de connaissances  |
| 24  | Faire la promotion des potentiels sylvicoles de la région et du programme d'aménagement, notamment les sites à feuillus nobles   |
| <i>Contrôle</i>   |  |
| 25  | Maintenir et/ou mettre en place des mécanismes de contrôle (VO, prélèvement, coupe abusive, etc.) pour assurer le respect de la possibilité forestière afin d'assurer le rendement soutenu |
| <i>Multiresource</i>  |  |
| 26  | Stimuler les initiatives visant les aménagements multiresources  |
| 27  | Favoriser l'aménagement forêt-faune  |

### **SOIRÉE 1 : MRC NICOLET-YAMASKA**

Mardi, le 18 avril 2000 à 19h 30 aux bureaux de la MRC Nicolet-Yamaska, Nicolet

|   |
|---|
| Propos recueillis chez les participants lors de la consultation |
|---|

#### **Commentaires généraux**

- ✓ Il faut concilier intérêt public (la collectivité) et intérêt privé (le propriétaire de boisé).
- ✓ Si la forêt est un bien collectif, il faut que la collectivité l'assume.
- ✓ Il faudrait qu'il y ait des incitatifs financiers pour la bonne gestion des terres.

#### **Bloc environnement**

##### **1. Faire des travaux de drainage forestier qui ne compromettent pas la qualité de l'environnement hydrique**

- ✓ Il faudra s'assurer que ce n'est pas seulement l'environnement hydrique immédiat qui sera considéré (notion de bassins versants).
- ✓ Les effets cumulés des travaux de drainage résultent de plus en plus en des risques d'inondation.

#### **Bloc Protection des investissements**

##### **2. Trouver des moyens pour obtenir un engagement du propriétaire de protéger les investissements consentis sur sa propriété**

- ✓ Des amendes devraient être imposées aux propriétaires qui, après des travaux sylvicoles subventionnés, décident de détruire les travaux pour toutes sortes de raisons.
- ✓ Il s'agit d'investissements de fonds publics.

### Bloc déboisement

#### **3. Sensibiliser le milieu agricole des risques encourus à mal déboiser et collaborer à la recherche de solutions**

- ✓ La sensibilisation devrait viser tout le monde.
- ✓ Sensibiliser, mais aussi conscientiser et augmenter l'éducation. Il faut que les gens fassent des liens entre ce qu'ils font et les effets qui en résultent.
- ✓ Il faut commencer par le milieu agricole. "Ça pourrait créer un momentum.
- ✓ On pourrait modifier le libellé de l'orientation comme suit « sensibiliser la population, notamment le milieu agricole ... »

### Bloc réglementation municipale

#### **4. Harmoniser, uniformiser et supporter l'application des règlements sur l'abattage des arbres et faire connaître ces règlements**

- ✓ Ceci devrait s'effectuer au niveau des MRC.
- ✓ Il faut supporter l'application des règlements.
- ✓ Il y a un besoin au niveau de la formation des inspecteurs municipaux.
- ✓ Le terme « coupe forestière » serait préféré au terme « abattage d'arbres » dans l'énoncé de l'orientation.
- ✓ Il faut s'assurer que les structures auront les moyens (temps et argent) d'assumer leurs responsabilités.

### Bloc exploitation

#### **8. Promouvoir des méthodes d'exploitation qui protègent les sols forestiers et assurent la régénération forestière de qualité**

- ✓ Il en existe déjà, il faut les promouvoir.

### Bloc environnement

#### **10. Favoriser les travaux sylvicoles qui permettent de maintenir les vieilles forêts**

- ✓ Ajouter la mention « en santé » après les vieilles forêts.

#### **11. Identifier et localiser les écosystèmes forestiers exceptionnels et identifier les modalités nécessaires pour les perpétuer**

- ✓ Il faut aussi protéger les arbres remarquables et notables. (Fort consensus à ce niveau).

### Bloc sylviculture

#### **13. Donner une plus grande importance relative à la sylviculture des peuplements naturels via le programme d'aménagement forestier**

- ✓ Donner plus de latitude au niveau des normes.
- ✓ On devrait pouvoir faire de l'aménagement dans les peuplements qui sont actuellement hors normes.
- ✓ Certains peuplements n'ont pas de potentiel et la chose à faire alors est de reboiser.

#### **14. Remettre en production les friches à vocation forestière via des coupes de régénération et le reboisement avec des essences adaptées**

- ✓ Pourquoi parle-t-on de coupes de régénération si ce sont des friches ?

#### **15. Prévoir des travaux sylvicoles dans les jeunes forêts naturelles pour améliorer la productivité (en qualité et quantité)**

- ✓ On devrait ajouter une nouvelle orientation visant le recrutement et la formation des travailleurs sylvicoles. De plus, il faudrait revoir leurs conditions de travail.

#### **18. Identifier, localiser et mettre en valeur les friches à vocation forestière**

- ✓ Il faudrait en préserver pour la bécasse.

**19. Favoriser les travaux qui procurent un rendement accru des forêts traitées et augmentent la qualité des tiges**

- ✓ Un propriétaire aimerait savoir comment rentabiliser son boisé (meilleure qualité des tiges).

**20. Prendre en compte les potentiels forestiers dans la mise en priorité des interventions sylvicoles avec aides financières**

- ✓ Une plus grosse partie de l'aide financière devrait aller aux travailleurs sylvicoles.

**Bloc transfert des connaissances**

**24. Faire la promotion des potentiels sylvicoles de la région et du programme d'aménagement notamment les sites à feuillus nobles**

- ✓ Exploiter le site Internet de l'Agence en ajoutant des hyper liens qui donneraient accès à des connaissances de base en foresterie et en aménagement.

**Bloc contrôle**

**25. Maintenir et/ou mettre en place des mécanismes (VO, prélèvement, coupe abusive, etc.) pour assurer le respect de la possibilité forestière afin d'assurer le rendement soutenu**

- ✓ Il faudrait instaurer « une police verte ».

**Bloc multiressources**

**26. Stimuler les initiatives visant les aménagements multiressources**

- ✓ Ce serait intéressant de développer une forme de circuit touristique forestier.

**27. Favoriser l'aménagement forêt-faune**

- ✓ Forêt et faune sont deux concepts complémentaires.

## **SOIRÉE 2 : MRC BÉCANCOUR**

Jeudi le 20 avril 2000 à 19h30 aux bureaux de la MRC de Bécancour

|   |
|---|
| Propos recueillis chez les participants lors de la consultation |
|---|

### **Bloc environnement**

#### **1. Faire des travaux de drainage forestier qui ne compromettent pas la qualité de l'environnement hydrique**

- ✓ Le drainage en milieu forestier est utile; il ne faut donc pas l'empêcher systématiquement. Il peut y avoir des cas extrêmes, mais il y a des drainages nécessaires.
- ✓ Il va falloir conserver des zones tampons.
- ✓ Il faut garder intactes les tourbières.
- ✓ Il faudrait doser là où l'on draine.
- ✓ Le drainage forestier est un outil sylvicole très important dans la région.

### **Bloc protection des investissements**

#### **2. Trouver des moyens pour obtenir un engagement du propriétaire de protéger les investissements consentis sur sa propriété**

- ✓ Pour certaines personnes, ça va représenter un handicap (référence au droit de propriété).
- ✓ C'est un moyen de protéger le capital collectif et même d'en obtenir un plus grand.
- ✓ Il faudra que les engagements pris par les propriétaires soient accompagnés de suivis (ex. : entretien de plantation) afin que ces derniers en aient pour leur argent.
- ✓ Aujourd'hui, il existe une forme d'engagement d'une durée de 5 ans. Cette période est jugée trop courte.

- ✓ Le mécanisme d'engagement actuel ne fait pas l'objet d'une réelle législation. Si des engagements sont pris, il va falloir se doter d'un système légal pour les soutenir.
- ✓ Les propriétaires ne sont pas obligés de respecter les prescriptions sylvicoles qui sont émises.
- ✓ Il n'y a pas assez de règlements pour protéger le bien collectif. Jusqu'où faudra-t-il aller avant de se doter de lois ?
- ✓ Il manque de moyens au niveau des MRC afin que les inspecteurs puissent couvrir l'ensemble du territoire.
- ✓ À long terme, ces engagements peuvent représenter une difficulté pour les propriétaires qui désirent vendre leurs terres. Les propriétaires subissent une pression de la part du milieu agricole qui a besoin de plus en plus de terres.
- ✓ Il faut faire une distinction entre protéger l'investissement et les coupes abusives.

### Bloc déboisement

#### **3. Sensibiliser le milieu agricole des risques encourus à mal déboiser et collaborer à la recherche de solutions**

- ✓ Les agriculteurs sont en période d'adaptation face aux normes sur l'épandage des lisiers. Ils se retrouvent face à un choix : acquérir de nouvelles terres agricoles ou déboiser.
- ✓ Il existe une pression des agriculteurs vis-à-vis leurs confrères qui pratiquent des coupes abusives. Il se crée donc un effet de sensibilisation.
- ✓ Il existe un véritable problème au niveau du déboisement des corridors forestiers (érosion).
- ✓ Il faut sensibiliser les agriculteurs car ce sont eux qui possèdent les terres.

### Bloc réglementation municipale

- 4. Harmoniser, uniformiser et supporter l'application des règlements sur l'abattage des arbres et faire connaître ces règlements**
  - 5. Faire connaître la réglementation existante relative aux bandes riveraines pour la protection des cours d'eau**
  - 6. Identifier les entraves à l'aménagement durable, notamment une réglementation excessive**
- ✓ Félicitations à la MRC de Bécancour ! Les idées présentées dans leur réglementation portent déjà leurs fruits. De plus, ces idées font leur chemin vers d'autres MRC de la région.
  - ✓ La protection des cours d'eau est un aspect très important. Les plantations de sapin ne sont pas considérées comme une solution efficace par rapport au grand pouvoir stabilisateur de berge des feuillus, notamment l'orme.

### Bloc environnement

- 9. Évaluer la pertinence du drainage des milieux humides (semi-dénudés)**
  - 10. Favoriser les travaux sylvicoles qui permettent de maintenir les vieilles forêts**
  - 11. Identifier et localiser les écosystèmes forestiers exceptionnels et identifier les modalités nécessaires pour les perpétuer**
- ✓ Au niveau des moyens qui seraient pris concernant cette orientation, ne risquent-ils pas de défavoriser la MRC ? N'y aura-t-il pas une différence entre les 5 MRC liée à la différence au niveau des sols ? La MRC ne doit pas être pénalisée. Il devra y avoir une contrepartie lors de l'établissement des moyens.
  - ✓ Il faut être prudent : si c'est vraiment humide, ça ne sert à rien de drainer.

### Bloc opération

**12. Favoriser et appliquer des moyens alternatifs aux phytocides pour l'entretien des plantations (préparation de terrain adéquate, reboisement hâtif, utilisation de PFD, etc.)**

- ✓ Les PFD peuvent aider, mais il va falloir trouver d'autres moyens de préparer les terrains afin d'éviter plusieurs entretiens subséquents.

### Bloc sylviculture

**13. Donner une plus grande importance relative à la sylviculture des peuplements naturels via le programme d'aménagement forestier**

- ✓ Il ne faudra pas enlever d'outils sylvicoles (comme le reboisement) aux forestiers.

**14. Remettre en production les friches à vocation forestière via des coupes de régénération et le reboisement avec des essences adaptées**

- ✓ Si un sol n'est pas bon pour l'agriculture, il ne l'est pas pour la foresterie. Il faut penser à la vocation qui sera redonnée aux friches (agricoles ou forestières).
- ✓ Ce ne sont pas toutes les friches qui devraient être reboisées.
- ✓ Lorsqu'on pense aux plantations, il faut aussi penser aux essences feuillues. On a de meilleures chances d'implanter des feuillus sur les terres en friche.
- ✓ Il faut faire attention à l'enrésinement.
- ✓ Tout est à développer au niveau des plantations de feuillus. Il faudrait trouver des nouveaux moyens pour assurer le succès de ces plantations.

**15. Prévoir des travaux sylvicoles dans les jeunes forêts naturelles pour améliorer la productivité (en qualité et quantité)**

**16. Appuyer le développement de l'acéro-sylviculture, c'est-à-dire une production de bois complémentaire à l'acériculture**

**17. Revaloriser la régénération des essences adaptées aux potentiels**

**18. Identifier, localiser et mettre en valeur les friches à vocation forestière**

**19. Favoriser les travaux qui procurent un rendement accru des forêts traitées et augmentent la qualité des tiges**

- ✓ Il faudrait développer ou bonifier les approches pour ceux qui désirent augmenter la qualité de leurs tiges (élagage).
- ✓ C'est plus gênant de couper des tiges de qualité. Ce qui pourrait contribuer à assurer le vieillissement de certaines forêts et à sensibiliser les propriétaires.

**20. Prendre en compte les potentiels forestiers dans la mise en priorité des interventions sylvicoles avec aides financières**

- ✓ **CONTRE** Dans la région, ce ne sont pas toutes les terres qui présentent un haut potentiel forestier. Cette affirmation comporte donc un risque de défavoriser la MRC au niveau du déplacement des budgets dans la région. Il faudrait que les taux soient uniformes.
- ✓ En augmentant les taux pour certaines activités et en les diminuant pour d'autres, il y a aussi un risque de défavoriser la région.
- ✓ Il ne faut pas que seul l'aspect « fibre » serve à allouer les subventions.
- ✓ Un moyen de conserver l'énoncé de l'orientation serait peut-être d'enlever la partie « avec aides financières ».

**Bloc ressources**

**21. Obtenir plus de fonds monétaires et optimiser leur utilisation**

- ✓ Les budgets historiques doivent être conservés. S'il y a une augmentation des sommes disponibles, elles devront être distribuées selon le ratio des budgets historiques par MRC.

### Bloc transfert des connaissances

#### **22. Inciter les propriétaires à attendre la maturité des peuplements**

#### **23. Structurer un programme de transfert des connaissances**

#### **24. Faire la promotion des potentiels sylvicoles de la région et du programme d'aménagement notamment les sites à feuillus nobles**

- ✓ Les fonds consacrés au transfert des connaissances seront pris à même les fonds de l'agence, ce qui veut dire qu'il y aura moins d'argent sur le terrain.
- ✓ Il faudrait aller chercher des fonds supplémentaires spécialement pour le transfert des connaissances.

### Bloc contrôle

#### **25. Maintenir et/ou mettre en place des mécanismes (VO, prélèvement, coupe abusive, etc.) pour assurer le respect de la possibilité forestière afin d'assurer le rendement soutenu**

- ✓ Il ne faudrait pas que celui qui fait de l'aménagement soit pénalisé.
- ✓ Ceux qui aménagent ne devraient pas avoir à subir les effets sur le rendement de ceux qui n'aménagent pas.
- ✓ Ceux qui aménagent devraient avoir priorité sur les autres pour mettre leurs bois sur le marché.
- ✓ Il ne faudrait pas que le plan conjoint soit le seul moyen pour assurer le rendement soutenu. Il ne devrait pas avoir pleine autorité dans la gestion de la forêt.
- ✓ Actuellement, le plan conjoint permet de savoir combien de bois est produit, mais pas de contrôler la production de bois (sciage).
- ✓ Les industriels ont une vision à court terme et ne sont donc pas les meilleurs partenaires pour préserver la ressource forestière.

### **SOIRÉE 3 : MRC DE DRUMMOND**

Mardi, le 25 avril 2000 aux bureaux de la MRC de Drummond, 19h30

|   |
|---|
| Propos recueillis chez les participants lors de la consultation |
|---|

#### **Bloc environnement**

##### **1. Faire des travaux de drainage forestier qui ne compromettent pas la qualité de l'environnement hydrique**

- ✓ Il se fait beaucoup de travaux de drainage. Il faudrait peut-être en faire moins mais de meilleurs. De plus, il faudrait revoir la façon de faire ainsi que la planification de ces travaux.
- ✓ Du drainage forestier, il va falloir en faire. (Référence aux problèmes causés par les castors).
- ✓ Il manque de bassins de sédimentation où l'eau peut se décharger du limon et couler librement.
- ✓ L'aide allouée pour le drainage n'est pas toujours disponible.
- ✓ Le bois, c'est pas comme le riz, ça ne pousse pas dans l'eau. Certains sites doivent être drainés afin de les remettre en état productif.

#### **Bloc protection des investissements**

##### **2. Trouver des moyens pour obtenir un engagement du propriétaire de protéger les investissements consentis sur sa propriété**

- ✓ L'engagement du propriétaire n'est pas suffisant (préoccupation relative aux entrepreneurs forestiers « jobbeurs »).
- ✓ Il faudrait que la réglementation municipale soit plus sévère.
- ✓ Il devrait y avoir des plans de protection au moins sur les plantations.
- ✓ Il existe déjà une forme d'engagement lorsqu'on fait affaire avec des conseillers forestiers.

- ✓ Il faudrait que les propriétaires puissent avoir des informations claires sur comment les entrepreneurs transigent et travaillent.
- ✓ Lorsqu'il y a un changement de propriétaire, le nouveau propriétaire devrait être informé que la plantation est protégée et que des signatures d'ingénieurs forestiers seront requises afin d'y effectuer des travaux.
- ✓ Les engagements doivent être liés au fond de terre et non au propriétaire.
- ✓ Les raisons apportées pour effectuer des coupes seront toujours des raisons économiques.
- ✓ Il faudra délimiter une durée réaliste de l'engagement pris par le propriétaire. Il faut que ce dernier puisse récolter le fruit de son travail.
- ✓ Le propriétaire doit être responsabilisé.
- ✓ Il faut qu'il y ait un suivi des investissements afin que les mesures qui seront prises en valent la peine.
- ✓ Il faudra se demander si les coûts de protection sont supérieurs à la valeur de ce qu'on veut protéger.
- ✓ Il y a une forte pression du milieu agricole au niveau des coûts offerts pour les terres. C'est tentant !

### Bloc déboisement

#### **3. Sensibiliser le milieu agricole des risques encourus à mal déboiser et collaborer à la recherche de solutions**

- ✓ Il y a une chose à faire : sensibiliser les gens aux impacts du déboisement (érosion éolienne).
- ✓ Les entrepreneurs forestiers devraient être responsables des dégâts qu'ils causent. Par exemple, ça pourrait se traduire par un reboisement à leur frais.
- ✓ Il y a un manque au niveau de la réglementation municipale; les agriculteurs peuvent faire ce qu'ils veulent.
- ✓ Les mesures prises devront avoir des dents. Il y a plusieurs façons de passer à côté des lois.

- ✓ Il faut réglementer, mais il faut aussi sensibiliser les gens.
- ✓ Il faudrait convaincre les propriétaires et non les entrepreneurs forestiers de faire des éclaircies. Il faut prendre le lait de la vache et non la vache.
- ✓ Il ne faut pas aller à l'encontre du droit de propriété. Si un propriétaire a aménagé sa plantation et que celle-ci est parvenue à maturité, il devrait pouvoir récolter.
- ✓ Problématique soulevée au niveau des plantations de feuillus : Qui veut les planter ? Aujourd'hui, le bois de feuillus provient essentiellement des États-Unis.
- ✓ Il est dommage qu'on accorde plus d'importance aux résineux qu'aux essences dites secondaires (les feuillus).
- ✓ On reproche au ministère des Ressources naturelles d'être un ministère d'épinettes noires : il faut comprendre qu'une forte proportion de la superficie forestière au Québec est de nature résineuse.

#### Bloc sur la réglementation municipale

- 4. Harmoniser, uniformiser et supporter l'application des règlements sur l'abattage des arbres et faire connaître ces règlements**
  - 5. Faire connaître la réglementation existante relative aux bandes riveraines pour la protection des cours d'eau**
  - 6. Identifier les entraves à l'aménagement durable, notamment une réglementation excessive**
- ✓ L'application des règlements municipaux est décentralisée. L'application au niveau des municipalités se fait par les inspecteurs municipaux.
  - ✓ Un climat de crainte face à une dénonciation se fera sentir.
  - ✓ Dans les petites municipalités, les inspecteurs manquent de formation.
  - ✓ Il n'y a pas de pression pour appliquer le règlement. Le problème sera sans doute amplifié avec la fusion de certaines municipalités.
  - ✓ Un changement de mentalité sera nécessaire. Celui qui dénonce risque d'avoir des problèmes dans le futur avec la personne qu'il a dénoncée.

- ✓ On devrait peut-être instaurer une forme d'amende qui forcerait la personne coupable à remplacer l'investissement perdu.
- ✓ Il manque quelque chose au règlement : il n'y a rien contre le déboisement.
- ✓ Idéalement, il devrait y avoir uniformité au niveau des MRC puis au niveau de la région.

#### Bloc vigie régionale

#### **7. Maintenir une structure de vigilance des ravageurs forestiers (insectes et maladies)**

- ✓ Il devrait y avoir une structure permettant d'informer les propriétaires des insectes et maladies.

#### Bloc environnement

#### **9. Évaluer la pertinence du drainage des milieux humides (semi-dénudés)**

#### **10. Favoriser les travaux sylvicoles qui permettent de maintenir les vieilles forêts**

#### **11. Identifier et localiser les écosystèmes forestiers exceptionnels et identifier les modalités nécessaires pour les perpétuer**

- ✓ La réglementation serait un moyen à privilégier.
- ✓ Une demande a déjà été faite à l'effet que le Gouvernement devrait aider à dédommager les propriétaires forestiers. Il s'agirait d'un moyen de protéger l'ensemble de la population.
- ✓ On peut aussi penser à instaurer un programme similaire au programme PAAR où des sommes supplémentaires pourraient être allouées pour l'aménagement de ces sites.
- ✓ Protéger les sites exceptionnels ne veut pas dire les mettre sous une cloche de verre.
- ✓ D'accord avec le principe de protection des vieilles forêts.

- ✓ Il est demandé de changer le terme « vieilles » par « matures »; le premier étant considéré comme péjoratif.

#### Bloc opération

#### **12. Favoriser et appliquer des moyens alternatifs aux phytocides pour l'entretien des plantations (préparation de terrain adéquate, reboisement hâtif, utilisation de PFD, etc.)**

- ✓ Il est cocasse qu'on soit à la veille d'interdire l'utilisation de pesticides en foresterie, mais qu'il n'en soit pas encore question en agriculture.
- ✓ L'alternative aux phytocides va être difficile à appliquer, mais on ne peut être contre la vertu.

#### Bloc sylviculture

#### **13. Donner une plus grande importance relative à la sylviculture des peuplements naturels via le programme d'aménagement forestier**

#### **14. Remettre en production les friches à vocation forestière via des coupes de régénération et le reboisement avec des essences adaptées**

#### **15. Prévoir des travaux sylvicoles dans les jeunes forêts naturelles pour améliorer la productivité (en qualité et quantité)**

#### **16. Appuyer le développement de l'acéro-sylviculture, c'est-à-dire une production de bois complémentaire à l'acériculture**

#### **17. Revaloriser la régénération des essences adaptées aux potentiels**

#### **18. Identifier, localiser et mettre en valeur les friches à vocation forestière**

#### **19. Favoriser les travaux qui procurent un rendement accru des forêts traitées et augmentent la qualité des tiges**

#### **20. Prendre en compte les potentiels forestiers dans la mise en priorité des interventions sylvicoles avec aides financières**

- ✓ Les friches sont à l'origine d'un dilemme entre le ministère des Ressources naturelles et celui de l'agriculture. Il faudrait qu'ils s'entendent pour mettre sur pied un programme pour remettre en valeur les terres qui ne sont pas propices à l'agriculture.

- ✓ On vit dans une région de gravières (« pits de gravelle »). Il faudrait revégétaliser les gravières désuètes.
- ✓ Il pourrait y avoir un zonage très serré au niveau des sablières et des gravières.
- ✓ Il n'y a pas beaucoup de travaux autres que la coupe qui s'effectuent dans les forêts naturelles.
- ✓ Il serait intéressant de faire ressortir les essences de valeur par des trouées.
- ✓ Il n'y a pas d'encouragement dans le programme actuellement livré pour effectuer des travaux tels les éclaircies en forêt naturelle.
- ✓ Il devrait se faire plus de travaux d'éclaircie précommerciale. Les résultats obtenus sont très encourageants et de beaux sous-bois qui y sont associés.

#### **21. Obtenir plus de fonds monétaires et optimiser leur utilisation**

- ✓ J'espère que ça ne veut pas dire passer de 2500 plants à l'hectare à 2000 pour le reboisement.

#### **Bloc Transfert de connaissances**

#### **22. Inciter les propriétaires à attendre la maturité des peuplements**

#### **23. Structurer un programme de transfert des connaissances**

#### **24. Faire la promotion des potentiels sylvicoles de la région et du programme d'aménagement notamment les sites à feuillus nobles**

- ✓ Il devrait y avoir des publications permettant d'en savoir plus sur l'aménagement des boisés. Les agriculteurs retraités ne sont pas nécessairement « des gars de bois ».

#### **25. Maintenir et/ou mettre en place des mécanismes (VO, prélèvement, coupe abusive, etc.) pour assurer le respect de la possibilité forestière afin d'assurer le rendement soutenu**

- ✓ Comment établir les quotas ?

#### **SOIRÉE 4 : MRC D'ARTHABASKA**

Mardi le 2 mai 2000 à 19h30 au Centre communautaire d'Arthabaska

|   |
|---|
| Propos recueillis chez les participants lors de la consultation |
|---|

#### **Bloc environnement**

##### **1. Faire des travaux de drainage forestier qui ne compromettent pas la qualité de l'environnement hydrique**

- ✓ Parle-t-on de drainage forestier ou si ça s'étend à l'agriculture (référence au cas des canneberges) ? Il faut faire une nuance et c'est important de le faire.
- ✓ On effectue des coupes importantes là où le bois était très dense ou on effectue des coupes par bandes à 80%, puis on draine. Le bois qui reste jaunit car il n'a pas été habitué à un manque important d'eau. On note un dépérissement durant 3 ou 4 ans. Ne faudrait-il pas attendre 3 ou 4 ans après coupe avant d'effectuer un drainage forestier ?

#### **Bloc protection des investissements**

##### **2. Trouver des moyens pour obtenir un engagement du propriétaire de protéger les investissements consentis sur sa propriété**

- ✓ On ne peut pas empêcher les gens de faire de l'agriculture.
- ✓ On voit de plus en plus de tempêtes de sable (érosion éolienne).

#### **Bloc déboisement**

##### **3. Sensibiliser le milieu agricole des risques encourus à mal déboiser et collaborer à la recherche de solutions**

- ✓ On fait de plus en plus de cultures à nu (cultures de céréales). Quels seront les moyens pris à cet égard ?
- ✓ L'érosion se fait sur des surfaces immenses. On remplit les fosses et on comble plusieurs cours d'eau naturels avec les sédiments.

- ✓ On ne croit pas que la politique peut sauver le chou et la chèvre.
- ✓ Il y a une tendance à l'effet que les producteurs deviennent de plus en plus gros. La politique, telle qu'elle est aujourd'hui, tend à favoriser cette tendance.

#### Bloc réglementation municipale

**4. Harmoniser, uniformiser et supporter l'application des règlements sur l'abattage des arbres et faire connaître ces règlements**

**5. Faire connaître la réglementation existante relative aux bandes riveraines pour la protection des cours d'eau**

**6. Identifier les entraves à l'aménagement durable, notamment une réglementation excessive**

- ✓ Il faut qu'il y ait une responsabilisation de la part des ingénieurs forestiers.
- ✓ Les amendes émises sont trop faibles. Elles sont ridicules par rapport à l'argent obtenu par la vente des bois faisant suite au délit.
- ✓ On n'a pas le choix d'avoir une réglementation.
- ✓ On parle seulement de règlements pour les « méchants ». Il devrait y avoir des incitatifs pour ceux qui font du bon travail.
- ✓ Les incitatifs devront être monétaires. Par exemple, il pourrait y avoir des appuis fiscaux pour ceux qui font de bons travaux. On pourrait augmenter les taxes de ceux qui diminuent le capital forestier et diminuer celles des autres.
- ✓ Les incitatifs pourraient permettre de rentabiliser les lots comme avant.
- ✓ La réglementation devrait être à la fois provinciale et municipale.
- ✓ Ça prend une réglementation globalisante. Plusieurs conseillers ont à travailler sur le territoire de plusieurs Agences et souvent les règlements diffèrent. Il faut analyser ça par région, mais essayer d'harmoniser les règlements.
- ✓ Les petits producteurs se découragent. L'Agence a quelque chose à dire et il faudrait qu'elle réalise la pression qu'elle peut exercer sur les autorités.

- ✓ La meilleure façon de protéger la forêt privée est de ramener les « grands-pères », c'est-à-dire qu'il faudrait qu'il y ait un transfert de connaissances de génération en génération. Il faudrait qu'on puisse avoir le droit de se construire sur les terres boisées
- ✓ Si on ne peut donner une subvention pour le temps investi par les propriétaires, peut-être pourrions-nous ajouter une valeur foncière au lot.
- ✓ Il y a de la réglementation partout : agriculture, environnement, ressources naturelles, génie civil, faune...
- ✓ Il y a un problème de société : on ne pense pas aux générations futures.
- ✓ Il faut avoir une vision à long terme. Celui qui aménage bien et qui connaît les marchés va retirer plus d'argent à attendre qu'à couper à blanc maintenant.

### Bloc exploitation

#### **8. Promouvoir des méthodes d'exploitation qui protègent les sols forestiers et assurent la régénération forestière de qualité**

- ✓ La vigie régionale devrait veiller à contrer l'enrésinement des forêts naturelles.
- ✓ La régénération naturelle est plus rapide que les plantations. Alors, les vrais gros propriétaires préfèrent la régénération naturelle aux plantations.
- ✓ Tout est une question de rentabilité.
- ✓ Il ne faut pas éliminer systématiquement la machinerie forestière. Il faut savoir l'utiliser à la bonne place et au bon moment.
- ✓ La machinerie est appelée à remplacer la main d'œuvre qui se fait de plus en plus rare.
- ✓ On se promène d'une autorité à l'autre pour essayer de trouver des solutions (dans les municipalités, les propriétaires, les gouvernements), mais on ne semble pas trouver.
- ✓ Ça prendrait une concertation au niveau des divers intervenants afin d'avoir une réglementation cohérente.

- ✓ Il y a un problème au niveau de la mise en marché. Il faut soutenir les petits producteurs qui veulent faire de l'aménagement.
- ✓ On manque d'informations au niveau de la mise en marché : mal informé et manque d'outils d'information.

### Bloc environnement

#### **9. Évaluer la pertinence du drainage des milieux humides (semi-dénudés)**

#### **10. Favoriser les travaux sylvicoles qui permettent de maintenir les vieilles forêts**

#### **11. Identifier et localiser les écosystèmes forestiers exceptionnels et identifier les modalités nécessaires pour les perpétuer**

- ✓ Il faut maintenir de vieilles forêts, mais ça ne veut pas dire les mettre sous verre.
- ✓ Il y a une différence entre toucher à rien et aménager intelligemment.
- ✓ Les vieilles forêts sont celles qui valent le plus d'argent.
- ✓ Il faut aménager les vieilles forêts.
- ✓ Il pourrait y avoir une fondation qui achèterait des vieilles forêts afin qu'elles appartiennent à la société.
- ✓ Quel est l'intérêt de conserver de vieilles forêts ? Il n'y a pas d'argent. On ne peut donc se permettre de garder des bibelots.
- ✓ La mise en marché ne favorise pas les vieilles forêts puisqu'elle favorise les petits diamètres.
- ✓ Il faudrait changer le terme « vieilles forêts » pour « sites exceptionnels ».

### Bloc sylviculture

#### **12. Donner une plus grande importance relative à la sylviculture des peuplements naturels via le programme d'aménagement forestier**

- 13. Remettre en production les friches à vocation forestière via des coupes de régénération et le reboisement avec des essences adaptées**
  - 14. Prévoir des travaux sylvicoles dans les jeunes forêts naturelles pour améliorer la productivité (en qualité et quantité)**
  - 15. Appuyer le développement de l'acéro-sylviculture, c'est-à-dire une production de bois complémentaire à l'acériculture**
  - 16. Revaloriser la régénération des essences adaptées aux potentiels**
  - 17. Identifier, localiser et mettre en valeur les friches à vocation forestière**
  - 18. Favoriser les travaux qui procurent un rendement accru des forêts traitées et augmentent la qualité des tiges**
  - 19. Prendre en compte les potentiels forestiers dans la mise en priorité des interventions sylvicoles avec aides financières**
- ✓ Les plantations feuillues donnent de bons résultats avec de petits propriétaires qui sont motivés.
  - ✓ On semble vouloir se battre avec la nature. Pourquoi n'y a-t-il pas de reboisement en sapin ? L'Agence devrait exercer des pressions à cet effet.
  - ✓ Existe-t-il des ententes avec le MAPAQ en ce qui concerne l'acéro-sylviculture? On répond que le MAPAQ n'a pas d'argent.

Bloc transfert de connaissances

- 20. Inciter les propriétaires à attendre la maturité des peuplements**
  - 21. Structurer un programme de transfert des connaissances**
  - 22. Faire la promotion des potentiels sylvicoles de la région et du programme d'aménagement notamment les sites à feuillus nobles**
- ✓ Point 22 : C'est une perte de temps et d'énergie tant et aussi longtemps que la mise en marché favorisera les petits diamètres.

### Bloc contrôle

**23. Maintenir et/ou mettre en place des mécanismes (VO, prélèvement, coupe abusive, etc.) pour assurer le respect de la possibilité forestière afin d'assurer le rendement soutenu**

- ✓ Il va falloir qu'il s'établisse des contrôles.
- ✓ Il faudrait que ceux qui s'occupent de la mise en marché s'occupent aussi du contrôle.
- ✓ Ça prendrait un code d'éthique et un mécanisme de contrôle adéquat pour les organismes qui effectueront le contrôle.

### Bloc multiressources

**24. Stimuler les initiatives visant les aménagements multiressources**

**25. Favoriser l'aménagement forêt-faune**

- ✓ Les citoyens y sont très sensibilisés et ils sont d'excellents porte-parole.

### Résumé de la rencontre effectué par M. Pierre Gaudet

- ✓ Tout le monde semble s'entendre sur le fond, mais des clarifications devront être apportées pour éliminer les divergences au niveau de l'interprétation.
- ✓ M. Gaudet n'a pas senti d'objections majeures à aucune des orientations.
- ✓ Au niveau des moyens : si on veut aller quelque part, il va falloir donner un signal clair.

## **SOIRÉE 5 : MRC DE L'ÉRABLE**

Mercredi le 3 mai 2000 à 19h30 au Motel le Phare de Plessisville

|   |
|---|
| Propos recueillis chez les participants lors de la consultation |
|---|

### **Bloc environnement**

#### **1. Faire des travaux de drainage forestier qui ne compromettent pas la qualité de l'environnement hydrique**

- ✓ Quels seront les types de travaux favorisés?
- ✓ Est-ce qu'il sera question de bassins de sédimentation ?
- ✓ Au niveau des lots intramunicipaux, les aulnaies et les tourbières sont conservées. Mais, à quel point peut-on imposer quelque chose de semblable dans le privé ?
- ✓ Il ne faut pas être puriste. Il faudra donc être prudent au niveau des moyens qu'on va utiliser afin de ne pas mettre en place une réglementation abusive.
- ✓ Il faut considérer les coûts impliqués. Si ça coûte trop cher, on en fera moins. En drainant que de petits secteurs, on n'augmente pas le potentiel forestier.

### **Bloc protection des investissements**

#### **2. Trouver des moyens pour obtenir un engagement du propriétaire de protéger les investissements consentis sur sa propriété**

- ✓ C'est tout à fait approprié. S'il y en a qui ne sont pas d'accord avec ça, ils n'ont qu'à ne pas prendre l'argent de l'État.
- ✓ Il faudrait qu'il y ait plus de suivi au niveau des sommes qui sont investies pour les activités de reboisement.
- ✓ S'il y a vente du boisé, le propriétaire original devrait être responsable des coûts.
- ✓ On n'attache pas la personne, mais le lot.

- ✓ Il faut penser à l'application des mesures. Les boisés passent de main en main, on ne peut pas penser faire des actes notariés à chaque fois.
- ✓ Il va falloir se donner une discipline.
- ✓ Les médias pourraient être utilisés afin d'exercer de la pression sur les coupeurs de plantations.
- ✓ Les autorités devraient être responsables et ne pas envoyer des sommes d'argent dans des secteurs où il se fait de la canneberge ou là où on épand du lisier.

### Bloc déboisement

#### **3. Sensibiliser le milieu agricole des risques encourus à mal déboiser et collaborer à la recherche de solutions**

- ✓ Ça prend seulement la signature d'un ingénieur forestier pour reboiser des terres en friche. Les terres sans roches sont rares ici. *Précision apportée* : ça prend aussi l'approbation d'un agronome.
- ✓ Il faut sensibiliser la société en général sinon, ça ne sert à rien.
- ✓ Il y a beaucoup de pression environnementale pour disposer des lisiers de porcs.
- ✓ Il faut que le reboisement se fasse dans les bons sites.

### Bloc réglementation municipale

#### **4. Harmoniser, uniformiser et supporter l'application des règlements sur l'abattage des arbres et faire connaître ces règlements**

#### **5. Faire connaître la réglementation existante relative aux bandes riveraines pour la protection des cours d'eau**

#### **6. Identifier les entraves à l'aménagement durable, notamment une réglementation excessive**

- ✓ Est-ce justifier de parler d'harmonisation au niveau régional alors que la région est tellement diversifiée ?

- ✓ Il est plus facile d'appliquer des règlements lorsqu'il existe une certaine harmonisation au niveau des MRC.
- ✓ Il manque de connaissances des règlements au niveau des inspecteurs municipaux.
- ✓ Au niveau d'une MRC, s'il y a des directives venant d'ailleurs (autres gouvernements), il faudrait qu'on commence par les faire appliquer plutôt que de tenter de les amender ou de les rendre plus sévères.
- ✓ Pour faire appliquer les règlements, il faut rendre les ressources disponibles.

### Bloc sylviculture

- 13. Donner une plus grande importance relative à la sylviculture des peuplements naturels via le programme d'aménagement forestier**
  - 14. Remettre en production les friches à vocation forestière via des coupes de régénération et le reboisement avec des essences adaptées**
  - 15. Prévoir des travaux sylvicoles dans les jeunes forêts naturelles pour améliorer la productivité (en qualité et quantité)**
  - 16. Appuyer le développement de l'acéro-sylviculture, c'est-à-dire une production de bois complémentaire à l'acériculture**
  - 17. Revaloriser la régénération des essences adaptées aux potentiels**
  - 18. Identifier, localiser et mettre en valeur les friches à vocation forestière**
  - 19. Favoriser les travaux qui procurent un rendement accru des forêts traitées et augmentent la qualité des tiges**
  - 20. Prendre en compte les potentiels forestiers dans la mise en priorité des interventions sylvicoles avec aides financières**
- ✓ *Point 13* : La régénération naturelle est beaucoup plus résistante puisqu'elle s'implante naturellement dans le milieu. Les profits viennent plus rapidement.
  - ✓ *Point 13* : Il y a un changement de cap de la plantation vers la protection de la régénération naturelle. C'est important de maintenir ce cap.
  - ✓ *Point 16* : Les érablières doivent être aménagées (jardinage).

- ✓ *Point 15* : Il faut investir dans l'aménagement des jeunes forêts naturelles. Ça coûte moins cher que de tout virer à l'envers pour faire du reboisement.
- ✓ Il faut qu'il y ait une augmentation des taux offerts afin de motiver la relève des ouvriers sylvicoles. C'est un manque au niveau des orientations. Il devrait être question de la formation et des conditions de travail.
- ✓ Il devrait y avoir des formations qui permettraient de faire circuler l'information.

### Bloc ressources

#### **21. Obtenir plus de fonds monétaires et optimiser leur utilisation**

- ✓ Il est important d'optimiser l'utilisation des ressources.
- ✓ Il faut faire attention à la façon dont l'argent est géré.

### Bloc transfert de connaissances

#### **22. Inciter les propriétaires à attendre la maturité des peuplements**

#### **23. Structurer un programme de transfert des connaissances**

#### **24. Faire la promotion des potentiels sylvicoles de la région et du programme d'aménagement notamment les sites à feuillus nobles**

- ✓ Formation et conditions de travail vont de paire.
- ✓ Le rendement accru s'obtient par des méthodes qu'on emploie peu (exemple, par des éclaircies, des coupes de succession et des regarnis). De la formation devrait se faire à cet égard.
- ✓ Il faut investir dans les jeunes. Il y a beaucoup de décrochage. Une partie de ces jeunes seraient peut-être intéressés par la sylviculture.
- ✓ Il pourrait y avoir une forme de compagnonnage en forêt.
- ✓ Il ne faut pas négliger la formation et l'information qui se fait au niveau des MRC. Il s'agit d'opportunités.

- ✓ Il faudrait qu'il y ait un réseau de boisés modèles. Ça amènerait un outil supplémentaire aux propriétaires.
- ✓ Il est difficile de trouver des lieux d'accueil pour de tels réseaux.
- ✓ Il pourrait y avoir une forme de concours tel le mérite agricole.
- ✓ Il faudrait qu'il y ait une liste d'entrepreneurs disponibles. Ce n'est pas parce que les arbres sont marqués que le propriétaire peut bûcher. Il s'agit d'un acte professionnel.
- ✓ Les propriétaires recherchent du rendement. Il pourrait y avoir plus d'informations sur la sélection des tiges (éclaircies).
- ✓ La meilleure façon d'inciter les gens à attendre la maturité de leur boisé est fiscale. Par exemple, on pourrait réduire les taxes de ceux qui aménagent leur boisé.
- ✓ Il vaudrait mieux intéresser et sensibiliser plutôt que de pénaliser. C'est plus long, mais c'est plus efficace.
- ✓ Ce n'est pas parce que l'intérêt n'est pas là aujourd'hui qu'il n'y sera pas demain. Par exemple, un agriculteur peut ne pas avoir le temps de s'occuper de son boisé maintenant, mais il le fera à la retraite. Pourquoi faudrait-il le pénaliser?
- ✓ Les taxes ne sont pas la bonne solution. La pénalité se trouve déjà dans le fait de perdre des bois.
- ✓ Le propriétaire perd à ne pas récolter, mais la collectivité y perd aussi. La possibilité forestière demeure la même sauf que les coupes sont concentrées plutôt que réparties. Ça favorise donc les coupes totales.
- ✓ Il faut faire la distinction entre une forêt mature et une forêt malade.

### Bloc multiressources

#### **26. Stimuler les initiatives visant les aménagements multiressources**

#### **27. Favoriser l'aménagement forêt-faune**

- ✓ La forêt vaut aussi de l'argent lorsqu'elle est debout.

- ✓ La forêt, c'est plus que des 2 par 4.
- ✓ Les fonctions de récolte et de multiressources ne sont pas incompatibles.
- ✓ Il ne faut pas mettre trop de contraintes de sorte que le propriétaire n'est plus maître chez-lui.
- ✓ Ça s'apprend de bien travailler avec de la machinerie.
- ✓ L'aspect touristique est appelé à être de plus en plus important dans la région.

#### **Autres commentaires**

- ✓ L'Agence devrait se pencher sur l'aménagement des feuillus.
- ✓ Il faut communiquer au plus de gens possibles et leur faire prendre conscience du potentiel qu'ils possèdent et comment ils peuvent l'utiliser.

### **3. RÉSUMÉ RÉGIONAL DE LA DEUXIÈME CONSULTATION PUBLIQUE**

La tenue des cinq rencontres dans le cadre de cette deuxième consultation publique a permis de mesurer le niveau d'approbation de la population vis-à-vis les diverses orientations présentées. Le point ayant le plus souvent été relevé fait référence au cadre législatif inadéquat ou inappliqué en forêt privée. Il a été question du manque de moyens (temps et argent) et de formation au niveau des ressources municipales pour appliquer une réglementation efficace. Les avis sont partagés sur la question d'uniformiser la réglementation au niveau régional. Cependant, il semble y avoir consensus sur l'idée que des incitatifs devraient être instaurés afin de favoriser de bons aménagements forestiers.

La notion de réglementation est aussi apparue lors des discussions sur la protection des investissements. L'idée de capital collectif a été soulevée à plusieurs reprises. Une mise en garde a cependant été émise à l'effet qu'il ne fallait pas aller à l'encontre du droit de propriété lors de l'établissement de normes. Une sensibilisation des propriétaires ainsi qu'une durée réaliste de l'engagement pris par le propriétaire avec les conseillers forestiers seraient à préconiser afin de protéger les boisés.

Le besoin de sensibiliser les propriétaires a aussi été soulevé dans le cas du déboisement. La pression du milieu agricole se faisant de plus en plus forte, il apparaît crucial d'informer les propriétaires afin de contrer le problème de déboisement ainsi que celui de l'enrésinement. Toujours sous le thème de la protection, les personnes consultées semblent favorables à l'idée de protéger les sites dits exceptionnels. Un bémol a été apporté à l'effet que protéger ces sites ne veut pas dire les mettre sous une cloche de verre.

En termes d'aménagement, un fort consensus a été établi sur la question d'aménager les forêts naturelles. Une demande a été formulée pour obtenir plus d'informations et de formations sur les traitements dans les peuplements non commerciaux (éclaircie précommerciale). Ce type de travaux est perçu comme un frein à l'enrésinement et comme une façon intelligente de rentabiliser la ressource forestière. Un besoin de formation a aussi été exprimé concernant la relève d'ouvriers sylvicoles. Les propriétaires désireraient aussi obtenir plus d'information au niveau de la mise en marché des bois.

Finalement, les personnes consultées perçoivent l'aspect multiressources de la forêt comme une fonction appelée à devenir de plus en plus présente. De plus, il a été soulevé que la récolte de bois n'est pas considérée comme incompatible avec l'aménagement multiressources.

En conclusion, les orientations proposées semblent être généralement acceptées par le public. Certaines modifications et certaines précisions ont bien sûr été apportées (voir tableau plus bas). Il faudra maintenant se concentrer sur les moyens qui seront pris afin de rencontrer ces orientations. Se faisant, il faudra demeurer le plus équitable possible envers les différents secteurs du territoire.

**Tableau 1 Liste des modifications apportées à certaines orientations à la suite de la consultation du public**

| <b>Numéro de l'orientation</b> | <b>Telle que citée lors de la consultation</b>  | <b>Changement proposé</b>  |
|--------------------------------|---|--|
| 3                              | Sensibiliser le milieu agricole des risques encourus à mal déboiser et collaborer à la recherche de solutions | Sensibiliser la population notamment le milieu agricole, ....            |
| 10                             | Favoriser les travaux sylvicoles qui permettent de maintenir les vieilles forêts                              | ... de maintenir les forêts matures en santé.                            |
| 23                             | Structurer un programme de transfert de connaissances   | ... où la formation de la relève des ouvriers sylvicoles serait incluse. |

**ANNEXE 1 : AVIS PUBLICS, COMMUNIQUÉS DE PRESSE ET ARTICLE DE JOURNAL**

| Canada<br>PROVINCE DE QUÉBEC<br>Agence forestière des Bois-Francis  |  |   |   |
|---|--|---|---|
| OBJET :   | Dernière de deux consultations publiques sur le <b>PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR (PPMV) DES FORÊTS PRIVÉES DE LA RÉGION CENTRE-DU-QUÉBEC</b> . Ce plan comprend l'étude des aptitudes forestières du territoire Centre-du-Québec, ainsi que l'indication des objectifs de production et des méthodes de gestion, notamment celles permettant d'assurer :   |   |   |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation de la diversité biologique</li> <li>• Maintien et amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers</li> <li>• Conservation des sols et de l'eau</li> <li>• Maintien de l'apport des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques</li> <li>• Maintien des avantages socio-économiques multiples que les forêts procurent à la société</li> <li>• Prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées</li> </ul> |   |   |
| <h3>consultation publique</h3>  |  |   |   |
| Aux personnes et organismes des Municipalités Régionales de Comté (MRC) d'Arthabaska, Bécancour, Drummond, L'Érable et Nicolet-Yamaska, faisant partie de la région Centre-du-Québec  |  |   |   |
| Avis public est par la présente donné que des consultations publiques, portant sur des orientations relatives à la protection et à la mise en valeur de la forêt privée régionale, se tiendront aux endroits, dates et heures suivantes et selon la forme décrite afin de permettre aux personnes et organismes intéressés à réagir aux orientations proposées. |  |   |   |
| MRC   | Date et heure  |   | Endroit   |
| MRC Nicolet-Yamaska   | 18 avril 2000  | 19h30   | MRC de Nicolet-Yamaska<br>257, rue Mgr Courchesne, Nicolet                      |
| MRC Bécancour   | 20 avril 2000  | 19h30   | 3691, boul. Bécancour, Gentilly<br>Salle du Conseil de la MRC                   |
| MRC Drummond  | 25 avril 2000  | 19h30   | MRC de Drummond<br>436, rue Lindsay, Drummondville                              |
| MRC Arthabaska  | 2 mai 2000   | 19h30   | Centre communautaire d'Arthabaska<br>735, boul. Bois-Francis Sud, Victoriaville |
| MRC de L'Érable   | 3 mai 2000   | 19h30   | Motel Le Phare<br>745 avenue St-Louis, Plessisville                             |
| Chaque soirée de consultation publique se déroulera comme suit :  |  |   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture</li> <li>• Rappel et mise en situation</li> <li>• Présentation des orientations de protection et de mise en valeur (constats)</li> <li>• Échanges et recommandations</li> </ul>  |  |   |   |
| Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance des orientations proposées, aux centres administratifs des Municipalités Régionales de Comté et au siège social de l'Agence forestière des Bois-Francis, au 40, Route de la Grande-Ligne à Victoriaville.  |  |   |   |
| Donné à Victoriaville, ce 3 avril 2000  |  | Le Directeur général<br>Jacques Moisan, ing. f. |   |

### COMMUNIQUÉ 01

*Pour diffusion immédiate*

Consultation publique sur le Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la région Centre-du-Québec

Par Jacques Moisan, ing.f M.Sc.  
Directeur général, Agence forestière des Bois-Francis

Au printemps dernier, vous nous avez aidés à identifier les problèmes que vit la forêt privée régionale. Vous êtes invités à vous exprimer sur les orientations que l'Agence forestière des Bois-Francis envisage de prendre afin de solutionner ces problèmes.

Depuis 2 ans, l'Agence forestière des Bois-Francis élabore un plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée régionale (PPMV). Nous avons écouté les participants à la consultation publique du printemps dernier, sondé 400 propriétaires de boisé, travaillé avec des tables spécifiques (table des propriétaires, table des MRC), rencontré des représentants des groupes qui s'intéressent aux autres ressources de la forêt (chasse, champignons). Nous avons aussi fait le bilan de la livraison du programme au cours de 5 dernières années, fait le bilan des livraisons de bois, produit un portrait de la biodiversité régionale (faune et flore), estimé l'importance économique de cette ressource forestière régionale, produit des cartes thématiques. Bref, on a tenté de faire le tour du jardin de 3700 kilomètres carrés !

Les partenaires de l'Agence ont identifié des orientations qu'ils désirent soumettre à la consultation publique. Ces orientations couvrent les critères de base servant à caractériser la notion de développement durable. Ainsi au cours de la soirée de consultation, nous vous présenterons la démarche, et exposerons un bilan de la situation de la forêt. Ensuite, les orientations vous seront présentées. Un échange avec vous complétera cette soirée de consultation.

Que vous soyez un petit propriétaire forestier, un grand, un élu municipal ou simplement quelqu'un qui s'intéresse à la forêt régionale et à son avenir, vous êtes les bienvenus à cette soirée de consultation publique.

Dans votre coin de pays, les consultations se tiendront aux dates et endroits suivants :

#### **MRC d'Arthabaska**

La soirée aura lieu le 2 mai 2000 au Centre communautaire, situé au 735, boul Bois-Francis sud, Victoriaville à compter de 19h30.

Vous pouvez vous procurer les documents suivants : le Document de connaissance, les résultats du Sondage auprès des propriétaires, le Rapport de la première consultation publique, au prix de \$ 23 pour les 3 ou \$ 8 chacun auprès de l'Agence en composant le 819-752-4951 ou par télécopieur au 819-752-3623. Le site [www.ivic.qc.ca/~afb/](http://www.ivic.qc.ca/~afb/) vous donne accès gratuitement à ces documents.

-30-

SOURCE : Jacques Moisan, ing. f.  
Directeur général de l'Agence forestière des Bois-Francis  
(819) 752-4951

## COMMUNIQUÉ 02

*Pour diffusion immédiate*

### Consultation publique sur le PPMV des forêts privées de la région Centre-du-Québec

Par Jacques Moisan, ing.f.M.Sc.  
Directeur général de l'Agence forestière des Bois-Francis

C'est cette semaine que nous serons chez vous pour vous présenter les orientations visant à protéger et à mettre en valeur les forêts privées régionales. Nous souhaitons vous entendre.

Saviez vous que dans la région Centre-du-Québec :

- ☞ Il y a 9500 propriétaires de boisés dont 48 % d'agriculteurs
- ☞ Il y a 3700 kilomètres carrés de forêt
- ☞ Que 35 % de cette forêt est feuillue, 16 % est composée de résineux et 32 % sont des forêts mélangées, 7 % de friche et environ 7 % en régénération
- ☞ Que la forêt est très jeune
- ☞ Que la valeur annuelle du bois mis en marché est de l'ordre de 15 millions de dollars (valeur aux producteurs)
- ☞ Qu'il y a 66 usines de transformation du bois dans la région
- ☞ Que le budget annuel de mise en valeur est de 2,5 millions de dollars
- ☞ Qu'il y a 7 conseillers forestiers accrédités à livrer le programme d'aménagement forestier (reboisement, éclaircie, drainage forestier...)
- ☞ Qu'il y en environ 4000 hectares de coupe à blanc annuellement. Que les érablières couvrent 88,000 hectares dans la région (23 % de la surface forestière régionale)
- ☞ Qu'il y a une fougère très rare dans la MRC d'Arthabaska qui s'appelle l'Adiante des Aléoutiennes
- ☞ Que la valeur des salaires versés pour la totalité de l'activité économique de transformation du bois et papier, découlant de la forêt, s'élève à 80 millions de dollars annuellement
- ☞ Que les 5 MRC ont adopté des règlements d'abattage d'arbres
- ☞ Qu'il y a eu environ 5 % du territoire qui a été reboisé depuis 20 ans
- ☞ Qu'il est interdit de couper à blanc de chaque coté d'un cours d'eau sur une distance de 10 mètres à 15 mètres selon la pente
- ☞ Que la forêt a un rôle essentiel à jouer dans la régularisation des cours d'eau
- ☞ Que les groupements forestiers font des travaux d'aménagement depuis plus de 25 ans
- ☞ Qu'il y a environ 1000 km carrés de forêt considérée comme ayant un potentiel de production très élevé !
- ☞ Qu'il y a 9 ravages de chevreuils officiels sur le territoire, couvrant plus de 46,000 hectares

C'est en prenant en compte ces constats et beaucoup d'autres que l'Agence forestière des Bois-Francis a cerné des orientations qu'elle désire soumettre à la consultation publique et échanger avec les participants afin de les bonifier.

Dans votre coin de pays, les consultations se tiendront aux dates et endroits suivants :

#### **MRC d'Arthabaska**

La soirée aura lieu le 2 mai 2000 au Centre communautaire, situé au 735, boul Bois-Francis sud, Victoriaville à compter de 19h30.

Vous pouvez vous procurer les documents suivants : Document de connaissance, les résultats du Sondage auprès des propriétaires, le Rapport de la première consultation publique, au prix de \$ 23 pour les 3 ou \$ 8 chacun auprès de l'Agence en composant le 819-752-4951 ou par télécopieur au 819-752-3623. Le site [www.ivic.qc.ca/~afbf/](http://www.ivic.qc.ca/~afbf/) vous donne accès gratuitement à ces documents.

-30-

SOURCE : Jacques Moisan, ing. f.  
Directeur général de l'Agence forestière des Bois-Francis

ACTUALITÉS

# Pour protéger les ressources forestières, Pierre Gaudet serait prêt à cogner fort

*Il lance l'idée de surtaxer les coupes abusives*

**Hélène Buel**

Pour assurer le développement durable de la forêt privée, faudra-t-il en arriver à détaxer ceux qui font bien et surtaxer ceux qui font mal?

C'est à une telle mesure que faisait référence l'agriculteur Pierre Gaudet, président de l'Agence forestière des Bois-Francs, devant un auditoire d'une quarantaine de personnes de la MRC d'Arthabaska réunies pour la deuxième consultation sur le Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV).

Conscient que l'Agence n'en est pourtant qu'à l'étape des orientations, il n'a toutefois pu s'empêcher de parler des moyens de protéger les ressources forestières, d'autant que dans la salle il a beaucoup été question d'arpent tout au long des trois heures d'échanges avec les entrepreneurs forestiers, propriétaires de boisés, ingénieurs et techniciens qui composent l'assentiment.

M. Gaudet, qu'on connaît aussi comme maire d'Asion Junction depuis dix ans et président de la Fédération des producteurs biologiques, a déclaré que s'il fallait absolument élaborer une réglementation pour protéger les ressources forestières, il avait en tête un moyen, un seul mais qui "cognerait fort".

En entrevue à la suite de la consultation publique, Pierre Gaudet a expliqué que son idée de détaxer les propriétaires qui se soucient du développement durable et de surtaxer ceux qui "scalpent" la forêt commençait à se rallier des adeptes.

El ne cache pas qu'il souhaiterait provoquer un débat public sur la protection des ressources forestières,



**JACQUES MOISAN, directeur général de l'Agence, François Bourassa, coordonnateur du PPMV et Pierre Gaudet, président de l'Agence.**

notamment au sein des cinq MRC du Centre-du-Québec. Cela parce que l'état de la forêt de la région privée - 9 500 propriétaires possèdent 3 700 kilomètres carrés de forêt - l'inquiète.

"On est en train de faire des dégâts et il faut agir avant que le désastre ne soit irréversible. La forêt publique n'est plus le poumon du Québec... Le vrai poumon du Québec, c'est désormais la forêt privée", a indiqué M. Gaudet.

Il a parlé notamment de son coin de pays - MRC de Nicolet-Yamaska - où on fait de plus en plus de trouées dans les boisés, créant d'immenses corridors de vent, ce qui provoque l'érosion des terres. "Tantôt, c'est de l'eau qu'on va chercher..."

Il a aussi parlé de ces pressions environnementales qui font en sorte que bien des agriculteurs - 49% des propriétaires de boisés sont agricul-

forestière. "Si on se coupe pas trop, je pense qu'on coupe mal. Le droit de coupe d'un quart de corde à l'acre est souvent utilisé dans un seul pain de bois au lieu de l'être sur la superficie totale du boisé...", explique encore le président de l'Agence.

Outre les coupes abusives, M. Gaudet a également d'autres préoccupations quant au sort de la forêt privée du Centre-du-Québec.

Tout le portrait de la forêt que les résultats de la première consultation publique (l'est dernier) des propriétaires de boisés lui font presser que "il faudra faire virer la "machine", s'implémenter davantage à l'entretien des boisés qu'à la plantation. D'autant que dans 90% des cas, on ne plante que des résineux.

Il a également fait allusion aux pressions de l'industrie sur le choix des espèces de bois qu'on plante et sur la taille des arbres qu'on récolte (de plus en plus petits) dans le Centre-du-Québec, au fait que dans 70% des cas, les entreprises de transformation de bois doivent maintenant s'approvisionner aux États-Unis.

Le président a aussi traité des inquiétudes des revenus de la mise en marché, au contrôle qu'exercerait une petite poignée d'entrepreneurs. "30% des revenus du bois ne profitent qu'à un petit pourcentage de propriétaires, 10% ou 12%", déplore-t-il aussi.

Enfin, Pierre Gaudet a bien précisé qu'en matière de protection des ressources forestières, il faudrait un autre moteur que celui de l'argent. "Faudrait arriver de ne raisonner qu'en plusiers et introduire de nouveaux paramètres. Faire cultiver un "bill" de 100 \$ même avec du beurre, ne lui donnera pas plus de goût..."

**ANNEXE 2 : RÉSUMÉ DES ACÉTATES PRÉSENTÉS LORS DES SOIRÉES DE CONSULTATION**

**Agence forestière des Bois-Francs**

*Consultation publique sur  
les orientations de protection et de  
mise en valeur des forêts  
privées de la région Centre-du-  
Québec*



**Ordre du jour**

- Ouverture
- Rappel et mise en situation
- Présentation des orientations de protection et de mise en valeur
- Échanges et recommandations

## Rappel et mise en situation

- Sommet de 1995
- Création de AFBF en 1996
- Début élaboration PPMV en janvier 1998
- Première consultation en avril 1999 sur les problématiques
- Avril 2000: deuxième consultation publique sur les orientations
- Juin 2000: dépôt du PPMV

## Depuis janvier 1998

- Connaissance, première consultation publique, sondage des propriétaires, portrait de la biodiversité, analyse paysages, Tables MRC, portrait économique, production de cartes et calcul de la possibilité forestière par groupe d'essence
- Calcul en cours

## Maintenant et ensuite

- Consultation publique pour retenir des grandes orientations
- Fixation d'objectifs en liens étroits avec les orientations retenues
- Identification des moyens pour faire en sorte que ces objectifs soient atteints
- Identification des indicateurs de mesure de l'efficacité des moyens

## **CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT DURABLE POUR LA FORÊT PRIVÉE**

1. Conservation de la diversité biologique
2. Maintien et amélioration de l'état de la productivité des écosystèmes forestiers
3. Conservation des sols et de l'eau
4. Maintien de l'effort des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques planétaires
5. Maintien des avantages socio-économiques multiples que la forêt procure à la société
6. Prise en compte dans les choix de développement des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées

**Orientations du PPMV  
De l'Agence forestière des Bois-Francs  
Document de consultation publique**

**Orientations relatives à la protection des ressources  
forestières régionales**

*Chacune des orientations a été présentée à l'aide  
d'acétates*

**Qu'en pensez-vous ?**

- Êtes-vous en accord avec les orientations que l'Agence souhaite prendre pour appliquer une meilleure protection et mise en valeur des forêts privées ?
- Avez-vous des suggestions ?
- Croyez-vous que l'Agence oublie des points importants ?
- Avez-vous davantage de choses à dire sur le patrimoine forestier de la région ?
- Est-ce que vous croyez que les forêts sont importantes pour la région ?